

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 20 février 2025

Délibération n°15

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 21

Vote contre : 1

Abstention :

Date de convocation : 05 février 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEBOSZ – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. MICHAUD - M. FROEHLI - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

Communautés de communes : M. BOUVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. JOUVIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

OBJET : EXTINCTION DE CREANCE

VY-LES-LURE (opération 684) – "Vente CLERC"

Dans le cadre de l'opération de portage réalisée pour le compte de la commune de Vy-Lès-Lure, un appartement vacant situé dans un immeuble acquis par l'EPF avait été loué, par l'intermédiaire de l'EPF, à M. [REDACTED], résidant au [REDACTED].

La commission de surendettement des particuliers de la Haute-Saône a pris la décision d'imposer l'effacement total de la créance détenue par l'EPF à l'encontre de ce locataire. Cette créance, correspondant à des loyers impayés, s'élève à un montant de **8 809,04 euros**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

ACCEPTE

- l'extinction de la créance de 8 809,04 euros due par M. [REDACTED],

ET DEMANDE

- d'émettre un mandat au compte 6542, section "Exploitation - Dépenses", pour un montant de 8 809,04 euros.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY